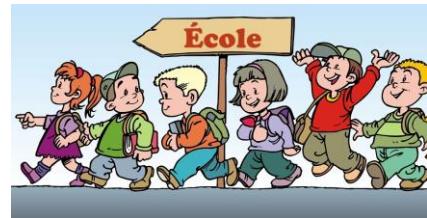


Année Scolaire 2024-2025

## Bonne rentrée à tous

### A faire à la rentrée:

- Compléter la fiche de renseignement en ligne.
- Fournir l'attestation d'assurance.
- Les listes de fournitures sont sur le blog.



Le directeur, M. Claudé, a aussi une classe et n'est pas toujours disponible. Il est déchargé de sa classe les lundis et mardis et s'occupe alors essentiellement de la direction.

### Calendrier des vacances scolaires

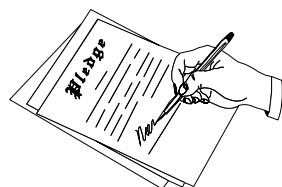
	<b>Du</b>	<b>Au</b>
<b>Toussaint</b>	Samedi 19 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
<b>Noël</b>	Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
<b>Hiver</b>	Samedi 15 février 2025	Lundi 3 mars 2025
<b>Printemps</b>	Samedi 12 avril 2025	Lundi 28 avril 2025
<b>Pont de l'Ascension</b>	mardi 27 mai 2025	Lundi 2 juin 2025
<b>Lundi de Pentecôte</b>	Lundi 9 juin 2025	
<b>Début des vacances d'été</b>	Samedi 5 juillet 2025	

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.*

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS:

La fiche de renseignements est à compléter en ligne **avant la rentrée**:

Cliquez ici [Fiche de renseignements](#)



ou scannez le QR code

**Attention vous devez compléter une fiche de renseignements pour chacun de vos enfants scolarisés à l'école élémentaire Maurice Ravel.**

N'oubliez pas de nous signaler les changements intervenants en cours d'année.

**Les adresses mails seront utilisées pour communiquer (en particulier urgence concernant l'ensemble d'une**



classe, de l'école,...) et pour l'accès au Livret Scolaire Numérique. Si vous ne recevez pas les mails de l'école, pensez à vérifier dans les spams ou à le signaler en envoyant un mail à l'école.

#### PAI / PAP:

Si votre enfant a un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), celui-ci doit être renouvelé pour l'année scolaire. Prenez contact avec l'enseignant de votre enfant.

#### ASSURANCE:

Une assurance responsabilité civile et individuelle accidents corporels est obligatoire pour les activités facultatives (dépassant les horaires habituels de la classe); elle est fortement conseillée pour les activités scolaires obligatoires. Vous devez fournir le plus rapidement possible une attestation à l'école. Un enfant sans assurance ne pourra participer aux sorties facultatives proposées par l'école.

#### SUIVI DE LA SCOLARITE, RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS :

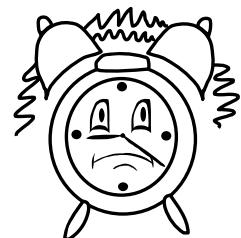
Le cahier de liaison est le lien entre les familles et l'école. Utilisez-le pour communiquer avec l'école. Si vous désirez rencontrer l'enseignant de votre enfant ou le directeur, veuillez prendre rendez-vous par l'intermédiaire de ce cahier de liaison. Vous serez bientôt invités à une réunion de début d'année.



#### OBLIGATIONS SCOLAIRES ET ABSENCES:

La présence des enfants à l'école élémentaire est obligatoire.

Rappel de la loi : « Aux termes de l'article L.131-8 du code de l'Éducation, les représentants légaux de l'élève doivent faire connaître sans délai, à la direction de l'école, les motifs légitimes de l'absence. [...] A la fin de chaque mois, le directeur d'école signale les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est à dire ayant manqué la classe sans motif légitime au moins 4 demi-journées, consécutives ou non, dans le mois.»



Il est important de respecter les horaires de l'école. Des retards trop fréquents entraîneront un signalement. Aucun enfant ne sera autorisé à sortir pendant les heures scolaires sans une autorisation écrite et s'il n'est pas accompagné d'un adulte.

#### ACCIDENT:

Pour une écorchure ou un simple bobo, les enseignants peuvent soigner l'enfant. Si la situation est jugée plus sérieuse, les parents seront aussitôt avertis. En cas d'urgence, le Samu sera contacté et enverra les secours appropriés (pompier ou ambulance privée).



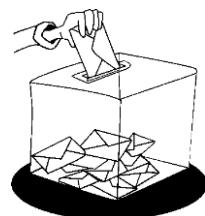
#### BIEN VIVRE ENSEMBLE :

Pour la sécurité de tous et de vos enfants nous vous rappelons :

- Evitez les attroupements devant l'école.
- Il est interdit d'entrer dans l'enceinte du groupe scolaire sans autorisation.
- Soyez vigilants et signalez tout comportement ou objet suspect.
- L'arrêt ou le stationnement devant le portail sont interdits.
- La circulation est strictement interdite autour de l'école lorsque les rues sont fermées (8h20-8h40 et 16h20-16h40)
- Chacun doit veiller au respect des personnes, des horaires et des locaux.

#### ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

Les élections auront lieu le vendredi 11 octobre 2024. La participation de tous les parents est importante.



#### COMMUNICATION AVEC L'ECOLE, LE DIRECTEUR :

N'hésitez pas à utiliser le mail de l'école à l'adresse suivante [0951298v@ac-versailles.fr](mailto:0951298v@ac-versailles.fr) pour prendre rendez-vous auprès du directeur ou toutes autres demandes.